



RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

AGENCE REGIONALE DE SANTE

DD 92

N° Spécial

04 Octobre 2018

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial ARS – DD92

du 04 Octobre 2018

SOMMAIRE

Arrêté	Date	AGENCE REGIONALE DE SANTE	Page
ARS DD92/OAPS N° 2018-238	02.10.2018	Arrêté portant nomination des membres du conseil pédagogique de l'institut de formation en soins infirmiers de l'hôpital Antoine Béclère de Clamart	3

AGENCE REGIONALE DE SANTE
DELEGATION DEPARTEMENTALE DES HAUTS-DE-SEINE

**Arrêté ARS DD92/OAPS N° 2018-238 du 02 octobre 2018
portant nomination des membres du conseil pédagogique de l'institut de formation en
soins infirmiers de l'hôpital Antoine Bécclère de Clamart**

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

- Vu** le code de la santé publique ;
- Vu** la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, notamment son article 118 ;
- Vu** le décret N°2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- Vu** le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- Vu** le décret du 25 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Aurélien ROUSSEAU, en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé Ile de France, à compter du 3 septembre 2018
- Vu** l'arrêté DS-2018/063 du 03/09/2018, portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à Madame Monique REVELLI, Déléguée départementale des Hauts-de-Seine ;
- Vu** l'arrêté du 21 avril 2007 modifié relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux ;
- Vu** l'arrêté du 31 juillet 2009 modifié relatif au diplôme d'Etat d'infirmier,

ARRETE

Article 1 : Le conseil pédagogique de l'institut de formation en soins infirmiers de l'hôpital Antoine Bécclère de Clamart est composé comme suit :

Le directeur général de l'Agence régionale de santé ou son représentant, Président

Le directeur de l'institut de formation en soins infirmiers :
Madame Michèle JARRAYA

Le directeur de l'établissement de santé ou le responsable de l'organisme gestionnaire, support de l'institut de formation, ou son représentant :
Madame Roselyne VASSEUR

Le conseiller pédagogique régional

Le directeur des soins, coordonnateur général ou son représentant :

Titulaire : Madame Khadidja KARADENIZ

L'infirmier désigné par le directeur de l'institut de formation exerçant hors d'un établissement public de santé

L'enseignant de statut universitaire désigné par le président d'université, lorsque l'institut de formation en soins infirmiers a conclu une convention avec une université :

Monsieur Yann MIKAELOFF

Le président du conseil régional ou son représentant

Les représentants des étudiants, six étudiants élus par leurs pairs :

Délégués des étudiants de 1^{ère} année :

Titulaire : Madame Krystel EWOU DI

Titulaire : Madame Charlotte ROGER

Suppléant : Madame Karine SERVAIN

Suppléant : Madame Camille DARDENNE

Délégués des étudiants de 2^{ème} année :

Titulaire : Monsieur Belkacem OUCHENE

Titulaire : Madame Emma DELGAL

Suppléant : Madame Pauline GERGAUD

Suppléant : Madame Anaïs DELBURG

Délégués des étudiants de 3^{ème} année :

Titulaire : Madame Agathe ACHART

Titulaire : Monsieur Clément PITOUX

Suppléant : Madame Audrey CRACCHIOLO

Suppléant : Monsieur Stanislas CHOLLET

Les représentants des enseignants, trois enseignants permanents de l'institut de formation, ou leurs suppléants :

Titulaire : Madame Laetitia BREUIL

Titulaire : Madame Sophie MONSAINT

Titulaire : Madame Lydie LAROTTE

Suppléant : Madame Catherine HINCKER

Suppléant : Madame Isabelle DELABARRE

Suppléant : Madame Sophie HOMO

Les deux personnes chargées de fonctions d'encadrement dans un service de soins d'un établissement de santé ou leurs suppléants :

le cadre de santé infirmier dans un établissement public de santé :

Titulaire : Madame Pascale DELALIEUX

Suppléant : Madame Laurence PITARD-ROUSSEAU

le cadre de santé dans un établissement de santé privé :

Titulaire : Madame Sabine JOLY

Le médecin chargé d'enseignement à l'institut de formation :

Titulaire : Madame Catherine ROLLAND

Suppléant : Monsieur Gérard TACHDJIAN

Article 2 : Tout arrêté antérieur relatif au conseil pédagogique de l'institut de formation en soins infirmiers de l'hôpital Antoine Béclère de Clamart est abrogé.

Article 3 : Tout recours contentieux contre le présent arrêté doit parvenir auprès du tribunal administratif compétent dans le délai de deux mois à compter de sa publication au recueil administratif de la Préfecture de département des Hauts-de-Seine.

Article 4 : Monsieur le Directeur général de l'Agence régionale de santé et Madame la Déléguée départementale des Hauts-de-Seine sont chargés de l'exécution des dispositions du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de département des Hauts-de-Seine.

Nanterre, le 02 Octobre 2018

La Déléguée départementale des Hauts-de Seine
de l'Agence régionale de santé Ile de France

Monique REVELLI

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination des Politiques Interministérielles
et Ingénierie Territoriale

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>